



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2009-1714 – MANCOTEC

Maisons-Alfort, le 30 décembre 2009

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
MANCOTEC**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par EUROFYTO SA, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation MANCOTEC détenue par AGRI CHEM SARL.

Considérant que cette préparation dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 2020419, détenue par AGRI CHEM SARL est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2012 ;

Considérant les attestations de transfert fournies par AGRI CHEM SARL et EUROFYTO SA ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation MANCOTEC, présentée par EUROFYTO SA, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques.

Marc MORTUREUX